



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 28 septembre 2020, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis N° 2020-01 relatif au rapport de gestion 2019**, soit :
 1. de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2019
- **Préavis N° 2020-02 relatif au budget 2021**, soit :
 1. d'approuver le budget 2021 de l'AERA.
- **Election complémentaire au Bureau du Conseil pour l'année 2020-2021 :**
Scrutateurs : Eric PELLAUD
Scrutateurs suppléants : Joël LAUNAZ

Conformément aux articles 112ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Préfecture du District d'Aigle, où l'Association a son siège, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Demeurent réservés les articles 107 et 108 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Comité de direction de AERA

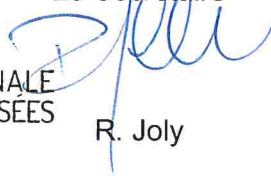
Le Président


G. Devaud



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Secrétaire


R. Joly